

LA TRIBUNE

de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel
14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer
www.adrer.org

Projets d'investissements communaux jusqu'en 2015 et propositions pour améliorer le village

L'ADRER dans les deux numéros précédents de LA TRIBUNE a analysé la situation financière de la commune, son évolution depuis 2005 et fourni l'explication à l'augmentation de 50% du budget de fonctionnement 2011. Ce numéro 11 recense les investissements communaux d'importance primordiale selon l'ADRER pour les quatre années à venir : 2012, 2013, 2014, 2015. Ces projets sont largement inspirés par les contributions de l'enquête que faite auprès des membres en janvier dernier et mettent en évidence les insuffisances des choix réalisés par le programme municipal officiel. Leur financement est abordé en fin d'article.

Les investissements prévus par la commune en 2011

Les investissements prévus pour 2011 (1 211 432€) sont en augmentation de 67 000 € (+6%) par rapport à la prévision 2010 (1 145 000€).

investissements budgétés	2011
Immobilisations incorporelles (études, logiciels, licences, .)	21 843 €
bâtiments	157 390 €
voirie (RD 559 principalement-tranche 2011)	733 062 €
matériel	299 137 €
	1 211 432 €

L'ADRER observe que ce budget procède d'un saupoudrage d'opérations qui, par elles-mêmes, ne sont pas inutiles, mais dont une bonne moitié ne semble pas d'une urgence criante.

En dehors de la traversée du village qui vient à peine de commencer, la municipalité prévoit une opération importante, la réalisation d'une plate-forme d'atterrissage pour hélicoptères dont l'utilité et l'urgence sont discutables, alors qu'aucun budget n'est prévu pour les plages.

Les préconisations de l'ADRER pour 2012/2015

Une fois mis à part la construction de logements pour actifs qui peut être financée hors budget et l'assainissement dont le budget est spécifique¹, l'ADRER préconise près de 4M€ d'investissements que l'on peut classer en 3 catégories :

Investissements proposés en milliers d'euros

Travaux engagés	504
Travaux de structure	2470
Travaux divers et d'embellissement	1000
	3974

Le détail est explicité ci-dessous.

¹ la reconstruction éventuelle de la station d'épuration du Lavandou, à laquelle participe la commune, devra être prise en compte. Nous ne disposons aujourd'hui d'aucune information à ce sujet.

1. Travaux engagés

Traversée du village RD 559

Le montant de la part qui incombe à la commune est 3 203 000 €² étalée sur trois ans (2011, 2012, 2013). Son financement est assuré par report des budgets précédents de 2 699 400 € (soit 84% de l'opération) y compris :

- subvention du Conseil Général : 320 000 €
- emprunt prévu au budget 2011³. 450.000€

Il reste un solde de **504 000€** que l'on peut répartir sur 2013 et 2014 (année des derniers règlements).

Voie verte

Bien que ce projet soit intégralement financé et réalisé par le Conseil Général, la commune devra cependant remettre en état le chemin de la Tour des Sarrazins afin d'assurer la desserte des 7 propriétés situées entre la mer et la voie verte et rationaliser le réseau d'eau potable au droit de l'ancien hôtel Carlina.

2. Travaux de structure

Tous ces travaux sont jugés prioritaires.

Remise en état des marches de l'escalier du Bailli détérioré et interdit au passage depuis déjà deux ans, (études et travaux)- URGENT	70 000 €
Passage entre les deux plages est et ouest du Rayol et protection du grand escalier du Bailli :	250 000 €
Mise en place d'un récif artificiel immergé (boudins remplis de sable) pour atténuation de l'effet de la houle sur les plages du Rayol puis du Canadel:	700 000 €
Ré-ensablement des plages du Rayol (études et travaux) et du Canadel :	180.000 €
Construction d'un local en dehors de l'emprise de la plage du Canadel afin d'accueillir la cuisine du sous concessionnaire (études et travaux) :	270 000 €
Grosses réparations de la voirie communale. Sur les 4 250 ml de voies communales en corniche restant à remettre en état (soit 14% du réseau), 65% sont très dégradées. Les 35% restant peuvent encore attendre quelque temps. Cette somme répartie sur 4 ans devrait permettre de réaliser ce programme. Il s'agit des voies suivantes (en m /l) : Aix les bains : 140, arbouses : 250, Bordeaux : 200, Genève : 600, Parin : 650, Pins 300, St Etienne : 180, Chemin tour des Sarrazins : 430, au total 2750 m/l.	1 000 000 €

3. Travaux divers et d'embellissement

"Vous verrez, plus après, qu'enfin pour la traversée du Rayol, les projets initiés dès 2006, après de longues études techniques, vont enfin aboutir à un aménagement sécurisé et harmonieux afin aussi de donner un aspect plus convivial et touristique, ...". Ainsi s'exprimait le bulletin municipal de juillet 2010⁴.

Pour l'ADRER, on est loin du compte. Ce que donne à voir la commune quand on la visite, quand on y vit ou quand on y passe ses vacances n'est pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'une commune qui se targue d'être un joyau de la côte des Maures. Par manque d'entretien et de goût, l'état d'origine de la station balnéaire s'est dégradé. Les nombreux détails qui en faisaient le charme se sont profondément transformés, au point qu'il faudrait

² On rappellera que l'ADRER conteste la répartition des charges avec le département. Un budget supplémentaire de plus de 2 M€ pourrait être dégagé.

³ Qu'il serait judicieux d'utiliser seulement en fin d'opération (2013).

⁴ Editorial du Maire - Le Petit Journal - 1^{er} juillet 2010

maintenant des travaux importants pour la remettre en état. Les initiatives prises par les communes voisines ou certaines petites communes du Haut-Var ou du Lubéron devraient servir d'exemple.

Ainsi l'ADRER propose de dégager un budget de 1 000 000€, étalé sur 4 ans pour rattraper le retard. La liste est établie ci-dessous :

<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de matériels - Eclairage public : complément pour couvrir 100% du réseau de voirie à réaliser le long des voies suivantes: Avenue Courmes partie haute, Corniche de Toulon, Corniche de Bordeaux, Corniche de Toulouse entre le cimetière et la corniche de Marseille, Chemin de la Tour des Sarrasins, Corniche des Pins partie sud ouest - Amélioration des voiries : atténuation du dos d'âne de l'avenue des suisses, prolongement de l'escalier menant au Drapeau, remise en état des chemins piétonniers - Aménagement de parkings organisés sur la place du Révérend Père Pire et du Patec (Etude de faisabilité pour ce denier avec accès par ascenseur public) - Embellissements divers à planifier en fonction d'un schéma directeur global à partir des investissements de structure et suivant un plan précis : voirie, caniveaux, murets, escaliers, rambardes, jardins et jardinières, enfouissement des raccordements privés aux réseaux, enfouissement des câbles électriques et téléphoniques, camouflage de l'antenne télécom, homogénéisation de la signalisation, abords des plages avec aire de pique nique, construction d'une terrasse (bois) avec table d'orientation au col du Canadel...etc 	1 000 000 €
---	--------------------

Récapitulation

Investissements proposés en milliers d'euros

RD 559	504
escalier bailli	70
passage 2 plages	250
réécifs artificiels immergés	700
ré ensablement	180
local canadel	270
voirie	1000
Divers et embellissements	1000
total des investissements	3974

Un étalement dans le temps, tenant compte des priorités, donne la répartition suivante jusqu'en 2015

Investissements engagés en milliers d'euros

RD 559 étalement des paiements

rappel 2011	2012	2013	2014	2015	total 2012/1
803	1148	748			2699

Investissements complémentaires en milliers d'euros

RD 559 reste à financer

escalier bailli

passage 2 plages

réécifs artificiels immergés Rayol

ré ensablement Rayol

réécifs artificiels immergés Canadel

ré ensablement Canadel

local canadel

voirie

travaux divers et embellissements

	252	252			504
	70				70
	250				250
		350			350
		90			90
			350		350
			90		90
				270	270
	200	200	250	350	1000
	200	200	250	350	1000
total des investissements (emplois)	1212	1092	940	970	3974

La commune peut-elle financer ces projets?

Il convient maintenant de comparer ces projets aux ressources dégagées par le budget communal à partir d'un excédent de fonctionnement estimé stable, et sans augmenter la fiscalité, jusqu'en 2015 à 300 000 € (345 000€ en 2009 et 342 000 € en 2010).

On rappelle que c'est en 2013 que le budget de fonctionnement aura totalement remboursé le budget d'investissement des 253 145 € au titre de l'emprunt ZAC Empain. Ainsi, en 2014 les dépenses de fonctionnement seront mécaniquement allégées de cette somme qui pourra tous les ans soit être consacrée à améliorer le fonctionnement soit à alimenter le budget d'investissement (hypothèse retenue par ADRER) -

	€ 000				
	2011	2012	2013	2014	2015
Rappel total des investissements (emplois)	1212	972	1092	940	970
Ressources d'investissement					
Excédent de fonctionnement (1)		300	300	553	553
Transfert du budget de fonctionnement (2)		253	253		
Taxe Locale d'Equipement		40	40	40	40
FCTVA 18% des invests payés en N-2 (1348k€ en 2010) (3)		243	218		
FCTVA traversée RD 559 (8)			144,54	252	180
FCTVA investissements proposés à partir de 2012				175	197
Amendes (4)		18	18	18	18
Autofinancement brut		854	974	1038	988
Remboursement du capital des emprunts anciens		160	159	158	157
Remboursement capital emprunté RD 559 (5)		30	30	30	30
Autofinancement net		664	785	850	801
Différence emplois / ressources (6)		-308	-307	-90	-169
Subventions estimés du Conseil Général (7)		194	218	188	194
Solde à emprunter aux banques		-114	-89	0	0

(1) complété par dégagement de l'emprunt Empain à partir de 2014

(2) jusqu'en 2013 le budget d'investissement est "remboursé" de l'emprunt Empain jusqu'en 2013

(3) fonds de TVA : l'Etat rembourse aux collectivités la TVA sur travaux de l'année N-2

(4) Reversement par l'Etat

(5) 450 000€ hypothèse de durée 15 ans

(6) différence entre les ressources du budget et les investissements projetés = besoin de financement si n

(7) 20% des dépenses d'investissement de l'année

(8) 18% de 1148+252 et 18% de 748+252

Sur cette base on observe que les besoins de financement externes apparaissent de 2012 et 2013 pour des montants de respectivement 114 000€ et 89 000€. Ces sommes peuvent sans difficultés majeures être empruntées auprès du secteur bancaire traditionnel, dans des conditions normales de taux, sans provoquer de hausse des impôts.

A cet égard, le recours à l'emprunt pourrait largement être évité :

- en décidant de rendre constructible certains terrains déclarés inconstructibles au projet de PLU. La commune pourrait encore augmenter ses ressources en levant la "taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles", ce qui rapporterait, pour un seul terrain de 2000m² une somme de 28 000€ (et pour 60 terrains 1 680 000€).
- en obtenant du Conseil Général qu'il assume sa part de financement dans la traversée du Rayol (plus de 2M€).

* * *